Commune de Mies

PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION



0m 5	50 10	150	200	250	
Арр	orouvé	par la	Mun	icipa	alité

Soumis à l'enquête publique			
du: 28.01.05	au:	28.02.05	
e Syndic:	La Seci	étaire:	

Soumis à l'enquête publique complémentaire			
du:	22.11.05	au: 22.12.05	
Le Syndic:		La Secrétaire:	

La Secrétaire:

Adopté par le Co	nseil communal dans sa séance
du:	03.05.06

Président:	 Le Secrétaire:	

Approuvé préalablement par le département compétent

Lausanne, le: 22.09.06

Le Chef du Département:

Mis en vigueur le: 16.01.07

Secteur du plan de détail II "Zone résidentielle du lac" et zone des Crénées mis en vigueur le 2 mai 2007

Juin 2007 0044-PGA-A3-MW-27.06.07-jca

urbaplan

Le Syndic:

LEGENDE



